

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **47 (1976)**

Heft 4

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

En résumé, le service social de Pro Infirmis devrait donc :

- disposer d'une aide au niveau administratif comparable à celle qu'il reçoit actuellement ;
- être considéré comme le service social spécialisé de la région pour les

handicapés physiques ou mentaux, les rhumatisants et les faibles de vue ;

- être soutenu par les habitants de la région, de façon que les assistants sociaux aient la possibilité de répondre au plus tôt aux demandes présentées par les handicapés ou leur famille.

Future organisation de Pro Infirmis

Le 1^{er} juillet 1976, Pro Infirmis Jura, avec siège à Delémont, sera créé officiellement.

L'adresse sera la suivante :

Service social
PRO INFIRMIS
Rue de la Molière 2
2800 Delémont
Tél. 066 22 20 70

Qu'est-ce qui changera par rapport au service social actuel ?

I. Au niveau administratif

- a) l'administration de Pro Infirmis Jura sera centralisée à Delémont. Dès le 1^{er} juillet 1976, Pro Infirmis Jura jouira du statut de service social cantonal dépendant directement du Secrétariat général de Zurich et disposant de sa propre administration ;
- b) le produit de la vente de cartes du Jura-Nord sera remis, après déduction des frais, intégralement au service social de Delémont ;
- c) la totalité des dons et legs du Jura-Nord seront remis à Pro Infirmis Jura.

II. Au niveau du travail social

Il n'y aura pratiquement pas de changements pour les personnes faisant appel à Pro Infirmis. Toutefois :

- a) certains services pourraient être relativement plus rapides ;
- b) les handicapés de la vue seront également pris en charge par Pro Infirmis. Ceux-ci auront donc un service social dans une région moins éloignée que jusqu'à maintenant ;
- c) l'équipe mise en place jouira d'une liberté d'action plus grande et aura une vue d'ensemble des problèmes régionaux, tout en travaillant sur ce même territoire.

III. Au niveau de l'organisation sociale

- a) jouissant du statut cantonal, Pro Infirmis Delémont pourra être considéré comme interlocuteur valable par les nouvelles autorités cantonales ;
- b) la collaboration entre Pro Infirmis et les autres services sociaux du Jura n'aura plus besoin de passer par des intermédiaires et sera facilitée ;
- c) le Conseil de surveillance de Pro Infirmis sera composé uniquement de personnalités de la région.

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier
☎ 039 41 31 08
Secrétaire général : François Lachat, 2900 Porrentruy
☎ 032 93 41 51 / 93 41 53
Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, ☎ 032 93 12 45
Jean Jobé, 2900 Porrentruy, ☎ 066 66 10 29
Marcel Houlmann, 2520 La Neuveville
☎ 038 51 31 21

Administration de l'ADIJ

et rédaction des « Intérêts du Jura »

Rédacteur respons. : François Lachat
Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1
☎ 032 93 41 51 / 93 41 53
Abonnement annuel : Fr. 25.—
Le numéro Fr. 2.50
Caisse CCP 25 - 2086